



Formulaire d'inscription

pour l'année scolaire 2018-2019

Prénom : _____ et Nom de l'élève : _____

Uniquement si l'élève est mineur :

Prénom : _____ et Nom du parent : _____

Rue et N° : _____

NPA : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Mobile. : _____

eMail : _____ Date de Naissance : _____

S'inscrit aux cours _____ du _____ à _____ heure.

Bénéficie de la carte _____, n° _____.

Est parrainé par : _____

Remarques : _____

- En cochant cette case, je déclare ne pas autoriser ART'itude à utiliser mon image / celle de mon enfant sur des films ou des photographies dans le cadre des activités de promotions, sur Internet ou sur support papier.

Les tarifs font parties intégrantes du catalogue de cours¹. Veuillez vous y référer pour les détails.

Je souhaite régler la facture :

- annuellement ¹ trimestriellement ¹ mensuellement

Absences :

- L' « Ecole d'Arts Plastiques » n'est pas responsable de l'absence de ses élèves.
- En cas d'absence de l'élève justifiée au minimum 24 heures à l'avance (maladie ou vacances), le cours pourra être rattrapé dans les 5 jours ouvrables suivants. Dans le cas contraire, le cours sera compté comme ayant été suivi et dès lors facturé.

Par ma signature, j'atteste avoir lu, compris et approuvé les conditions générales de l' « Ecole d'Arts Plastiques ART'itude » indiquées au verso et faisant partie intégrante avec la présente inscription. Je m'engage à régler d'avance le tarif applicable avant les cours.

Lieu et Date : _____, le ____ / ____ / ____

Signature (du représentant légal si mineur ²): _____

¹ Les tarifs sont indiqués à titre indicatif seulement, seule la facture établie séparément fait foi. Les tarifs sont dégressifs dans le cas de paiements trimestriels ou annuels. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site de l'école <http://www.art-itude.ch> ou par téléphone. Nous contacter pour d'autres arrangements.

² Nom et adresse du représentant légal doivent être clairement précisé dans ce cas particulier

Conditions générales

1. L' « École d'Arts Plastiques ART'itude », ci-après l'École, propose un système de parrainage qui encourage le bouche à oreille. Une personne déjà inscrite comme élève à l'École peut parrainer un nouvel élève lors de l'inscription de ce dernier. Le parrain gagne alors 1 mois gratuit lorsque son filleul s'inscrit à un cours et le suit pendant l'année consécutive au début de son cours. Cette opération n'est valable que pour un nouvel élève et non pour un élève ayant déjà participé à des cours proposés par l'École.
2. L'élève s'engage à respecter l'ambiance studieuse et amicale des cours, à faire preuve d'application et à s'acquitter régulièrement de ses notes d'honoraires. L'École décline toute responsabilité auprès des élèves en cas d'accident.
3. L'École se réserve le droit de refuser l'accès à ses classes dans le cas de comportements déplacés envers l'École, ses professeurs et ses élèves ou perturbant le bon déroulement du cours. Le renvoi de l'École peut être prononcé pour une durée déterminée ou de manière définitive selon la gravité. La décision est dans tous les cas notifiée à l'élève ou son représentant légal.
4. L'effectif minimum est de 4 personnes par cours. L'École se réservant le droit de différer l'ouverture d'une classe en cas de manque d'inscription. L'âge minimum des élèves est fixé selon les cours mais ne va pas en-dessous de 4 ans. Pour les enfants de 2 à 4 ans, une activité d'éveil à l'art est cependant proposée.
5. A l'inscription l'élève définit le jour et l'heure à laquelle il veut suivre son ou ses cours dans la semaine qui seront précisés sur la feuille d'inscription. L'inscription se fait sur une base annuelle sauf pour les ateliers.
6. Pour les nouveaux élèves, le premier cours d'essai est gratuit. Ils s'engagent à régler d'avance leur forfait avant de continuer leurs cours.
7. Le prix des cours est calculé sur une base annuelle en tenant compte des jours fériés et vacances. Le paiement par tranche trimestrielle ou mensuelle est une facilité de paiement octroyée à bien plaisir.
8. Les cours sont payables d'avance. Pour une autre fréquence de versement, un accord doit être négocié entre les deux parties. L'élève s'engage à payer l'écolage jusqu'au terme du délai de résiliation. Les cas graves sont discutés séparément. Les cours ne sont pas remboursables.
9. Les cours sont réservés aux membres de l'association ART'itude. La cotisation annuelle est automatique à l'inscription et est offerte aux élèves de l'École.
10. Le délai de résiliation est de 1 mois pour le mois suivant. Toute résiliation hors délai induira la facturation du mois suivant.
11. Les tarifs sont calculés sur une base annuelle. Des possibilités de paiements échelonnés sont proposées. L'École se réserve néanmoins le droit de refuser une proposition de paiement échelonné sans avoir à motiver sa décision.
12. L'École n'est pas responsable de l'absence de ses élèves.
13. En cas d'absence de l'élève justifiée au minimum 24 heures avant le début du cours (maladie ou vacances), l'élève a la possibilité de rattraper son cours dans les 5 jours ouvrables suivants et dans la limite des places disponibles. Dans le cas contraire, le cours sera compté comme ayant été suivi.
14. Les cours de l'École ont lieu sur la base du calendrier des cours disponible sur demande ou sur le site internet de l'École : www.art-itude.ch. L'École se réserve le droit d'annuler certains cours de manière extraordinaire (maladie, obligations professionnelles). Un cours de remplacement sera alors proposé.
15. L'École s'occupe de l'acquisition du matériel de base (crayons, gommes, pinceaux, taille-crayons). L'élève a néanmoins le droit d'apporter son matériel personnel. L'élève est responsable du matériel éventuel qu'il aura apporté.
16. L'École se réserve le droit d'utiliser les œuvres que ses élèves ont réalisés pendant les cours dans un but promotionnel (affiches, site internet, flyers, fanzine, etc.)
17. L'élève, et son représentant légal, accepte d'être pris en photo ou vidéo dans le cadre des activités et événements organisé par l'École ainsi que leurs publications dans les médias.
18. L'École n'est pas responsable des élèves en dehors de la salle de cours.
19. En cas de litige, les deux parties s'efforceront de trouver un arrangement à l'amiable avant de saisir les tribunaux compétents.
20. Dans le cas où aucun arrangement ne serait trouvé, le for juridique est Lausanne (VD), Suisse